

Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Au personnel, aux médecins et aux gestionnaires du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 9 avril 2020

**OBJET : Récupération et retraitement des masques de protection N95
Consignes complémentaires**

La stérilisation des masques N95 de tout type va débuter dans le contexte de pénurie réelle ou appréhendée de masques. Pour ce faire, nous vous demandons de suivre les consignes suivantes visant à stériliser le plus grand nombre de masques de façon sécuritaire, dans le but de vous protéger adéquatement.

1. Ne pas utiliser de maquillage sur la peau, de rouge à lèvres ou l'équivalent. Ces produits peuvent tacher les masques et les rendent impropres à la stérilisation.
2. Ne pas envoyer les masques présentant une des caractéristiques suivantes :
 - Masque déformé ou endommagé.
 - Masque visiblement souillé ou qui a été souillé par une toux ou des éternuements excessifs.
 - Masque qui contient une humidité excessive.
 - Masque souillé par le sang*.
3. Envoyer les masques utilisés pour une IMGA (interventions médicales générant des aérosols) SAUF si des sécrétions ou du sang* peuvent avoir touché le masque.
4. Situation spécifique au bloc opératoire (lors d'une chirurgie) :
 - Les masques utilisés lors d'une chirurgie ne doivent pas être envoyés pour la stérilisation s'ils ont été utilisés près du champ opératoire ou s'ils sont souillés par le sang*.
 - Les masques utilisés hors du champ opératoire dont on est certain qu'ils ne sont pas contaminés par le sang peuvent être envoyés pour la stérilisation.
 - Pour les masques utilisés lors de l'intubation, voir le point 3 (IMGA).
5. En cas de doute, n'envoyez pas le masque pour la stérilisation.

*La présence de sang sur le masque, que ce soit par une éclaboussure extérieure ou par un saignement de la personne qui porte le masque, rend le masque impropre à la stérilisation.

Lorsque vous envoyez un masque pour la stérilisation, suivre les consignes de récupération des masques selon la procédure en vigueur (procédure envoyée en pièce jointe avec la note de service du 6 avril 2020).

Veillez prendre note que la réutilisation d'un masque N95 par la même personne durant le même quart de travail n'est pas encore autorisée au CISSS de Chaudière-Appalaches. Vous serez informés lorsqu'une telle pratique sera autorisée.

En vous remerciant de votre collaboration.

Line Picard
Coordonnatrice clinico-administrative, DSP – Programme chirurgie

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger